



Déclarée à la Préfecture des Hauts de Seine sous le numéro : **W921003013**

Numéro d'ordre :

## BULLETIN D'ADHESION

M. Mme <sup>1</sup> : Nom .....Prénom : .....

Adresse email : .....

Adresse : .....

Ville .....Code Postal : .....

Téléphone Portable.....

L'adhérent reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur et des statuts, et déclare adhérer à l'association Violette Justice. L'adhérent manifeste son soutien par <sup>1</sup> :

- Une adhésion payante par une cotisation annuelle destinée au fonctionnement de l'association d'un montant de 60 € (ou 20€ en cas de minima sociaux sur justificatif) réglée par

Espèces : Chèque à l'ordre de Violette Justice :

Donnant à l'adhérent la qualité de membre : **Passif**

*La qualité de membre passif n'ouvre pas droit à la participation à l'assemblée générale de l'association. Le membre passif ayant cotisé peut devenir **actif** si Violette Justice lui confie un projet, une action ou un dossier, par décision du conseil d'administration.*

- Une adhésion payante, par un droit d'entrée d'un montant libre, destinée au fonctionnement de l'association et une cotisation annuelle d'un montant de 150 € minimum réglée par :

Espèces : Chèque à l'ordre de Violette Justice :

Donnant à l'adhérent la qualité de membre : Bienfaiteur

La qualité de membre bienfaiteur n'ouvre pas droit à la participation à l'assemblée générale de l'association. Le nom du membre bienfaiteur pourra le cas échéant être associé à l'association et à ses opérations de communication.

Le cas échéant, le membre cotisant bénéficiera de l'avantage fiscal prévu à l'article 199 du CGI pour lequel un reçu fiscal sera adressé.

Fait en deux exemplaires à

le ...../...../ 2019

La Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Y. Henrich', is written over a horizontal line.

L'adhérent

## ASSOCIATION VIOLETTE JUSTICE

<http://violette-justice.com/>

3ter rue du Val Content

92260 Fontenay aux roses

[Violette-justice@orange.fr](mailto:Violette-justice@orange.fr)



*Violette Justice appartient à la Ligue Française des Droits de l'Enfant. Elle poursuit une **œuvre d'intérêt général**. Elle a pour vocation de promouvoir les droits de l'enfant et de sa famille dans les affaires judiciaires et de la protection de l'enfance, ainsi que de veiller à ce que les lois et procédures et la Convention des droits de l'enfant soient appliquées par les instances judiciaires et sociales françaises.*

*Dans ce cadre, elle s'attache à promouvoir l'exercice de la coparentalité, afin que les enfants puissent bénéficier de la présence de leurs deux parents aptes et aimants dans leur éducation même en cas de séparation.*

*Violette Justice demande aussi la restitution des enfants confiés abusivement et illégalement aux Conseils Départementaux (ASE). Ces enfants et leurs parents ont le droit, comme tous les citoyens du monde, de vivre ensemble dans l'amour de leur foyer.*

*Reconstruire ces familles apporte un allègement notable du budget annuel de la protection de l'enfance, dont le coût annuel est énorme : 26 milliards d'euros prélevés directement de nos impôts.*

*Violette Justice est une organisation pacifiste qui travaille auprès des pouvoirs publics, des élus, des associations, des parents et des magistrats pour atteindre ces objectifs.*

<http://violette-justice.com/>

<http://media.violette-justice.com>

<http://www.facebook.com/violette.justice> « yas kerrouche Violette Justice »

[violette-justice@orange.fr](mailto:violette-justice@orange.fr)



*Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne.*

<sup>1</sup> Rayer les mentions inutiles



Déclarée à la Préfecture des Hauts de Seine sous le numéro : **W921003013**

Numéro d'ordre :

## BULLETIN D'ADHESION

M. Mme <sup>1</sup> : Nom .....Prénom : .....

Adresse email : .....

Adresse : .....

Ville .....Code Postal : .....

Téléphone Portable.....

L'adhérent reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur et des statuts, et déclare adhérer à l'association Violette Justice. L'adhérent manifeste son soutien par <sup>1</sup> :

- Une adhésion payante par une cotisation annuelle destinée au fonctionnement de l'association d'un montant de 60 € (ou 20€ en cas de minima sociaux sur justificatif) réglée par

Espèces : Chèque à l'ordre de Violette Justice :

Donnant à l'adhérent la qualité de membre : **Passif**

*La qualité de membre passif n'ouvre pas droit à la participation à l'assemblée générale de l'association. Le membre passif ayant cotisé peut devenir **actif** si Violette Justice lui confie un projet, une action ou un dossier, par décision du conseil d'administration.*

- Une adhésion payante, par un droit d'entrée d'un montant libre, destinée au fonctionnement de l'association et une cotisation annuelle d'un montant de 150 € minimum réglée par :

Espèces : Chèque à l'ordre de Violette Justice :

Donnant à l'adhérent la qualité de membre : Bienfaiteur

La qualité de membre bienfaiteur n'ouvre pas droit à la participation à l'assemblée générale de l'association. Le nom du membre bienfaiteur pourra le cas échéant être associé à l'association et à ses opérations de communication.

Le cas échéant, le membre cotisant bénéficiera de l'avantage fiscal prévu à l'article 199 du CGI pour lequel un reçu fiscal sera adressé.

Fait en deux exemplaires à

le ...../...../ 2019

La Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Y. Henrich', is written over a horizontal line.

L'adhérent

## ASSOCIATION VIOLETTE JUSTICE

<http://violette-justice.com/>

3ter rue du Val Content

92260 Fontenay aux roses

[Violette-justice@orange.fr](mailto:Violette-justice@orange.fr)



*Violette Justice appartient à la Ligue Française des Droits de l'Enfant. Elle poursuit une **œuvre d'intérêt général**. Elle a pour vocation de promouvoir les droits de l'enfant et de sa famille dans les affaires judiciaires et de la protection de l'enfance, ainsi que de veiller à ce que les lois et procédures et la Convention des droits de l'enfant soient appliquées par les instances judiciaires et sociales françaises.*

*Dans ce cadre, elle s'attache à promouvoir l'exercice de la coparentalité, afin que les enfants puissent bénéficier de la présence de leurs deux parents aptes et aimants dans leur éducation même en cas de séparation.*

*Violette Justice demande aussi la restitution des enfants confiés abusivement et illégalement aux Conseils Départementaux (ASE). Ces enfants et leurs parents ont le droit, comme tous les citoyens du monde, de vivre ensemble dans l'amour de leur foyer.*

*Reconstruire ces familles apporte un allègement notable du budget annuel de la protection de l'enfance, dont le coût annuel est énorme : 26 milliards d'euros prélevés directement de nos impôts.*

*Violette Justice est une organisation pacifiste qui travaille auprès des pouvoirs publics, des élus, des associations, des parents et des magistrats pour atteindre ces objectifs.*

<http://violette-justice.com/>

<http://media.violette-justice.com>

<http://www.facebook.com/violette.justice> « yas kerrouche Violette Justice »

[violette-justice@orange.fr](mailto:violette-justice@orange.fr)



*Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne.*

<sup>1</sup> Rayer les mentions inutiles



Déclarée à la Préfecture des Hauts de Seine sous le numéro : **W921003013**

Numéro d'ordre :

## BULLETIN D'ADHESION

M. Mme <sup>1</sup> : Nom .....Prénom : .....

Adresse email : .....

Adresse : .....

Ville .....Code Postal : .....

Téléphone Portable.....

L'adhérent reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur et des statuts, et déclare adhérer à l'association Violette Justice. L'adhérent manifeste son soutien par <sup>1</sup> :

- Une adhésion payante par une cotisation annuelle destinée au fonctionnement de l'association d'un montant de 60 € (ou 20€ en cas de minima sociaux sur justificatif) réglée par

Espèces : Chèque à l'ordre de Violette Justice :

Donnant à l'adhérent la qualité de membre : **Passif**

*La qualité de membre passif n'ouvre pas droit à la participation à l'assemblée générale de l'association. Le membre passif ayant cotisé peut devenir **actif** si Violette Justice lui confie un projet, une action ou un dossier, par décision du conseil d'administration.*

- Une adhésion payante, par un droit d'entrée d'un montant libre, destinée au fonctionnement de l'association et une cotisation annuelle d'un montant de 150 € minimum réglée par :

Espèces : Chèque à l'ordre de Violette Justice :

Donnant à l'adhérent la qualité de membre : Bienfaiteur

La qualité de membre bienfaiteur n'ouvre pas droit à la participation à l'assemblée générale de l'association. Le nom du membre bienfaiteur pourra le cas échéant être associé à l'association et à ses opérations de communication.

Le cas échéant, le membre cotisant bénéficiera de l'avantage fiscal prévu à l'article 199 du CGI pour lequel un reçu fiscal sera adressé.

Fait en deux exemplaires à

le ...../...../ 2019

La Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Y. Henrich', written over a horizontal line.

L'adhérent

## ASSOCIATION VIOLETTE JUSTICE

<http://violette-justice.com/>

3ter rue du Val Content

92260 Fontenay aux roses

[Violette-justice@orange.fr](mailto:Violette-justice@orange.fr)



*Violette Justice appartient à la Ligue Française des Droits de l'Enfant. Elle poursuit une **œuvre d'intérêt général**. Elle a pour vocation de promouvoir les droits de l'enfant et de sa famille dans les affaires judiciaires et de la protection de l'enfance, ainsi que de veiller à ce que les lois et procédures et la Convention des droits de l'enfant soient appliquées par les instances judiciaires et sociales françaises.*

*Dans ce cadre, elle s'attache à promouvoir l'exercice de la coparentalité, afin que les enfants puissent bénéficier de la présence de leurs deux parents aptes et aimants dans leur éducation même en cas de séparation.*

*Violette Justice demande aussi la restitution des enfants confiés abusivement et illégalement aux Conseils Départementaux (ASE). Ces enfants et leurs parents ont le droit, comme tous les citoyens du monde, de vivre ensemble dans l'amour de leur foyer.*

*Reconstruire ces familles apporte un allègement notable du budget annuel de la protection de l'enfance, dont le coût annuel est énorme : 26 milliards d'euros prélevés directement de nos impôts.*

*Violette Justice est une organisation pacifiste qui travaille auprès des pouvoirs publics, des élus, des associations, des parents et des magistrats pour atteindre ces objectifs.*

<http://violette-justice.com/>

<http://media.violette-justice.com>

<http://www.facebook.com/violette.justice>      « yas kerrouche Violette Justice »

[violette-justice@orange.fr](mailto:violette-justice@orange.fr)



*Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne.*

<sup>1</sup> Rayer les mentions inutiles



Déclarée à la Préfecture des Hauts de Seine sous le numéro : **W921003013**

Numéro d'ordre :

## BULLETIN D'ADHESION

M. Mme <sup>1</sup> : Nom .....Prénom : .....

Adresse email : .....

Adresse : .....

Ville .....Code Postal : .....

Téléphone Portable.....

L'adhérent reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur et des statuts, et déclare adhérer à l'association Violette Justice. L'adhérent manifeste son soutien par <sup>1</sup> :

- Une adhésion payante par une cotisation annuelle destinée au fonctionnement de l'association d'un montant de 60 € (ou 20€ en cas de minima sociaux sur justificatif) réglée par

Espèces : Chèque à l'ordre de Violette Justice :

Donnant à l'adhérent la qualité de membre : **Passif**

*La qualité de membre passif n'ouvre pas droit à la participation à l'assemblée générale de l'association. Le membre passif ayant cotisé peut devenir **actif** si Violette Justice lui confie un projet, une action ou un dossier, par décision du conseil d'administration.*

- Une adhésion payante, par un droit d'entrée d'un montant libre, destinée au fonctionnement de l'association et une cotisation annuelle d'un montant de 150 € minimum réglée par :

Espèces : Chèque à l'ordre de Violette Justice :

Donnant à l'adhérent la qualité de membre : Bienfaiteur

La qualité de membre bienfaiteur n'ouvre pas droit à la participation à l'assemblée générale de l'association. Le nom du membre bienfaiteur pourra le cas échéant être associé à l'association et à ses opérations de communication.

Le cas échéant, le membre cotisant bénéficiera de l'avantage fiscal prévu à l'article 199 du CGI pour lequel un reçu fiscal sera adressé.

Fait en deux exemplaires à

le ...../...../ 2019

La Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Y. Henrich', is written over a horizontal line.

L'adhérent

## ASSOCIATION VIOLETTE JUSTICE

<http://violette-justice.com/>

3ter rue du Val Content

92260 Fontenay aux roses

[Violette-justice@orange.fr](mailto:Violette-justice@orange.fr)



*Violette Justice appartient à la Ligue Française des Droits de l'Enfant. Elle poursuit une **œuvre d'intérêt général**. Elle a pour vocation de promouvoir les droits de l'enfant et de sa famille dans les affaires judiciaires et de la protection de l'enfance, ainsi que de veiller à ce que les lois et procédures et la Convention des droits de l'enfant soient appliquées par les instances judiciaires et sociales françaises.*

*Dans ce cadre, elle s'attache à promouvoir l'exercice de la coparentalité, afin que les enfants puissent bénéficier de la présence de leurs deux parents aptes et aimants dans leur éducation même en cas de séparation.*

*Violette Justice demande aussi la restitution des enfants confiés abusivement et illégalement aux Conseils Départementaux (ASE). Ces enfants et leurs parents ont le droit, comme tous les citoyens du monde, de vivre ensemble dans l'amour de leur foyer.*

*Reconstruire ces familles apporte un allègement notable du budget annuel de la protection de l'enfance, dont le coût annuel est énorme : 26 milliards d'euros prélevés directement de nos impôts.*

*Violette Justice est une organisation pacifiste qui travaille auprès des pouvoirs publics, des élus, des associations, des parents et des magistrats pour atteindre ces objectifs.*

<http://violette-justice.com/>

<http://media.violette-justice.com>

<http://www.facebook.com/violette.justice>      « yas kerrouche Violette Justice »

[violette-justice@orange.fr](mailto:violette-justice@orange.fr)



*Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne.*

<sup>1</sup> Rayer les mentions inutiles





Déclarée à la Préfecture des Hauts de Seine sous le numéro : **W921003013**

Numéro d'ordre :

## BULLETIN D'ADHESION

M. Mme <sup>1</sup> : Nom .....Prénom : .....

Adresse email : .....

Adresse : .....

Ville .....Code Postal : .....

Téléphone Portable.....

L'adhérent reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur et des statuts, et déclare adhérer à l'association Violette Justice. L'adhérent manifeste son soutien par <sup>1</sup> :

- Une adhésion payante par une cotisation annuelle destinée au fonctionnement de l'association d'un montant de 60 € (ou 20€ en cas de minima sociaux sur justificatif) réglée par

Espèces : Chèque à l'ordre de Violette Justice :

Donnant à l'adhérent la qualité de membre : **Passif**

*La qualité de membre passif n'ouvre pas droit à la participation à l'assemblée générale de l'association. Le membre passif ayant cotisé peut devenir **actif** si Violette Justice lui confie un projet, une action ou un dossier, par décision du conseil d'administration.*

- Une adhésion payante, par un droit d'entrée d'un montant libre, destinée au fonctionnement de l'association et une cotisation annuelle d'un montant de 150 € minimum réglée par :

Espèces : Chèque à l'ordre de Violette Justice :

Donnant à l'adhérent la qualité de membre : Bienfaiteur

La qualité de membre bienfaiteur n'ouvre pas droit à la participation à l'assemblée générale de l'association. Le nom du membre bienfaiteur pourra le cas échéant être associé à l'association et à ses opérations de communication.

Le cas échéant, le membre cotisant bénéficiera de l'avantage fiscal prévu à l'article 199 du CGI pour lequel un reçu fiscal sera adressé.

Fait en deux exemplaires à

le ...../...../ 2019

La Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Y. Henrich', is written over a horizontal line.

L'adhérent

## ASSOCIATION VIOLETTE JUSTICE

<http://violette-justice.com/>

3ter rue du Val Content

92260 Fontenay aux roses

[Violette-justice@orange.fr](mailto:Violette-justice@orange.fr)



*Violette Justice appartient à la Ligue Française des Droits de l'Enfant. Elle poursuit une **œuvre d'intérêt général**. Elle a pour vocation de promouvoir les droits de l'enfant et de sa famille dans les affaires judiciaires et de la protection de l'enfance, ainsi que de veiller à ce que les lois et procédures et la Convention des droits de l'enfant soient appliquées par les instances judiciaires et sociales françaises.*

*Dans ce cadre, elle s'attache à promouvoir l'exercice de la coparentalité, afin que les enfants puissent bénéficier de la présence de leurs deux parents aptes et aimants dans leur éducation même en cas de séparation.*

*Violette Justice demande aussi la restitution des enfants confiés abusivement et illégalement aux Conseils Départementaux (ASE). Ces enfants et leurs parents ont le droit, comme tous les citoyens du monde, de vivre ensemble dans l'amour de leur foyer.*

*Reconstruire ces familles apporte un allègement notable du budget annuel de la protection de l'enfance, dont le coût annuel est énorme : 26 milliards d'euros prélevés directement de nos impôts.*

*Violette Justice est une organisation pacifiste qui travaille auprès des pouvoirs publics, des élus, des associations, des parents et des magistrats pour atteindre ces objectifs.*

<http://violette-justice.com/>

<http://media.violette-justice.com>

<http://www.facebook.com/violette.justice> « yas kerrouche Violette Justice »

[violette-justice@orange.fr](mailto:violette-justice@orange.fr)



*Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne.*

<sup>1</sup> Rayer les mentions inutiles



Déclarée à la Préfecture des Hauts de Seine sous le numéro : **W921003013**

Numéro d'ordre :

## BULLETIN D'ADHESION

M. Mme <sup>1</sup> : Nom .....Prénom : .....

Adresse email : .....

Adresse : .....

Ville .....Code Postal : .....

Téléphone Portable.....

L'adhérent reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur et des statuts, et déclare adhérer à l'association Violette Justice. L'adhérent manifeste son soutien par <sup>1</sup> :

- Une adhésion payante par une cotisation annuelle destinée au fonctionnement de l'association d'un montant de 60 € (ou 20€ en cas de minima sociaux sur justificatif) réglée par

Espèces : Chèque à l'ordre de Violette Justice :

Donnant à l'adhérent la qualité de membre : **Passif**

*La qualité de membre passif n'ouvre pas droit à la participation à l'assemblée générale de l'association. Le membre passif ayant cotisé peut devenir **actif** si Violette Justice lui confie un projet, une action ou un dossier, par décision du conseil d'administration.*

- Une adhésion payante, par un droit d'entrée d'un montant libre, destinée au fonctionnement de l'association et une cotisation annuelle d'un montant de 150 € minimum réglée par :

Espèces : Chèque à l'ordre de Violette Justice :

Donnant à l'adhérent la qualité de membre : Bienfaiteur

La qualité de membre bienfaiteur n'ouvre pas droit à la participation à l'assemblée générale de l'association. Le nom du membre bienfaiteur pourra le cas échéant être associé à l'association et à ses opérations de communication.

Le cas échéant, le membre cotisant bénéficiera de l'avantage fiscal prévu à l'article 199 du CGI pour lequel un reçu fiscal sera adressé.

Fait en deux exemplaires à

le ...../...../ 2019

La Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Y. Henrich', is written over a horizontal line.

L'adhérent

## ASSOCIATION VIOLETTE JUSTICE

<http://violette-justice.com/>

3ter rue du Val Content

92260 Fontenay aux roses

[Violette-justice@orange.fr](mailto:Violette-justice@orange.fr)



*Violette Justice appartient à la Ligue Française des Droits de l'Enfant. Elle poursuit une **œuvre d'intérêt général**. Elle a pour vocation de promouvoir les droits de l'enfant et de sa famille dans les affaires judiciaires et de la protection de l'enfance, ainsi que de veiller à ce que les lois et procédures et la Convention des droits de l'enfant soient appliquées par les instances judiciaires et sociales françaises.*

*Dans ce cadre, elle s'attache à promouvoir l'exercice de la coparentalité, afin que les enfants puissent bénéficier de la présence de leurs deux parents aptes et aimants dans leur éducation même en cas de séparation.*

*Violette Justice demande aussi la restitution des enfants confiés abusivement et illégalement aux Conseils Départementaux (ASE). Ces enfants et leurs parents ont le droit, comme tous les citoyens du monde, de vivre ensemble dans l'amour de leur foyer.*

*Reconstruire ces familles apporte un allègement notable du budget annuel de la protection de l'enfance, dont le coût annuel est énorme : 26 milliards d'euros prélevés directement de nos impôts.*

*Violette Justice est une organisation pacifiste qui travaille auprès des pouvoirs publics, des élus, des associations, des parents et des magistrats pour atteindre ces objectifs.*

<http://violette-justice.com/>

<http://media.violette-justice.com>

<http://www.facebook.com/violette.justice> « yas kerrouche Violette Justice »

[violette-justice@orange.fr](mailto:violette-justice@orange.fr)



*Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne.*

<sup>1</sup> Rayer les mentions inutiles



Déclarée à la Préfecture des Hauts de Seine sous le numéro : **W921003013**

Numéro d'ordre :

## BULLETIN D'ADHESION

M. Mme <sup>1</sup> : Nom .....Prénom : .....

Adresse email : .....

Adresse : .....

Ville .....Code Postal : .....

Téléphone Portable.....

L'adhérent reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur et des statuts, et déclare adhérer à l'association Violette Justice. L'adhérent manifeste son soutien par <sup>1</sup> :

- Une adhésion payante par une cotisation annuelle destinée au fonctionnement de l'association d'un montant de 60 € (ou 20€ en cas de minima sociaux sur justificatif) réglée par

Espèces : Chèque à l'ordre de Violette Justice :

Donnant à l'adhérent la qualité de membre : **Passif**

*La qualité de membre passif n'ouvre pas droit à la participation à l'assemblée générale de l'association. Le membre passif ayant cotisé peut devenir **actif** si Violette Justice lui confie un projet, une action ou un dossier, par décision du conseil d'administration.*

- Une adhésion payante, par un droit d'entrée d'un montant libre, destinée au fonctionnement de l'association et une cotisation annuelle d'un montant de 150 € minimum réglée par :

Espèces : Chèque à l'ordre de Violette Justice :

Donnant à l'adhérent la qualité de membre : Bienfaiteur

La qualité de membre bienfaiteur n'ouvre pas droit à la participation à l'assemblée générale de l'association. Le nom du membre bienfaiteur pourra le cas échéant être associé à l'association et à ses opérations de communication.

Le cas échéant, le membre cotisant bénéficiera de l'avantage fiscal prévu à l'article 199 du CGI pour lequel un reçu fiscal sera adressé.

Fait en deux exemplaires à

le ...../...../ 2019

La Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Y. Henrich', is written over a horizontal line.

L'adhérent

## ASSOCIATION VIOLETTE JUSTICE

<http://violette-justice.com/>

3ter rue du Val Content

92260 Fontenay aux roses

[Violette-justice@orange.fr](mailto:Violette-justice@orange.fr)



*Violette Justice appartient à la Ligue Française des Droits de l'Enfant. Elle poursuit une **œuvre d'intérêt général**. Elle a pour vocation de promouvoir les droits de l'enfant et de sa famille dans les affaires judiciaires et de la protection de l'enfance, ainsi que de veiller à ce que les lois et procédures et la Convention des droits de l'enfant soient appliquées par les instances judiciaires et sociales françaises.*

*Dans ce cadre, elle s'attache à promouvoir l'exercice de la coparentalité, afin que les enfants puissent bénéficier de la présence de leurs deux parents aptes et aimants dans leur éducation même en cas de séparation.*

*Violette Justice demande aussi la restitution des enfants confiés abusivement et illégalement aux Conseils Départementaux (ASE). Ces enfants et leurs parents ont le droit, comme tous les citoyens du monde, de vivre ensemble dans l'amour de leur foyer.*

*Reconstruire ces familles apporte un allègement notable du budget annuel de la protection de l'enfance, dont le coût annuel est énorme : 26 milliards d'euros prélevés directement de nos impôts.*

*Violette Justice est une organisation pacifiste qui travaille auprès des pouvoirs publics, des élus, des associations, des parents et des magistrats pour atteindre ces objectifs.*

<http://violette-justice.com/>

<http://media.violette-justice.com>

<http://www.facebook.com/violette.justice>      « yas kerrouche Violette Justice »

[violette-justice@orange.fr](mailto:violette-justice@orange.fr)



*Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne.*

<sup>1</sup> Rayer les mentions inutiles



Déclarée à la Préfecture des Hauts de Seine sous le numéro : **W921003013**

Numéro d'ordre :

## BULLETIN D'ADHESION

M. Mme <sup>1</sup> : Nom .....Prénom : .....

Adresse email : .....

Adresse : .....

Ville .....Code Postal : .....

Téléphone Portable.....

L'adhérent reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur et des statuts, et déclare adhérer à l'association Violette Justice. L'adhérent manifeste son soutien par <sup>1</sup> :

- Une adhésion payante par une cotisation annuelle destinée au fonctionnement de l'association d'un montant de 60 € (ou 20€ en cas de minima sociaux sur justificatif) réglée par

Espèces : Chèque à l'ordre de Violette Justice :

Donnant à l'adhérent la qualité de membre : **Passif**

*La qualité de membre passif n'ouvre pas droit à la participation à l'assemblée générale de l'association. Le membre passif ayant cotisé peut devenir **actif** si Violette Justice lui confie un projet, une action ou un dossier, par décision du conseil d'administration.*

- Une adhésion payante, par un droit d'entrée d'un montant libre, destinée au fonctionnement de l'association et une cotisation annuelle d'un montant de 150 € minimum réglée par :

Espèces : Chèque à l'ordre de Violette Justice :

Donnant à l'adhérent la qualité de membre : Bienfaiteur

La qualité de membre bienfaiteur n'ouvre pas droit à la participation à l'assemblée générale de l'association. Le nom du membre bienfaiteur pourra le cas échéant être associé à l'association et à ses opérations de communication.

Le cas échéant, le membre cotisant bénéficiera de l'avantage fiscal prévu à l'article 199 du CGI pour lequel un reçu fiscal sera adressé.

Fait en deux exemplaires à

le ...../...../ 2019

La Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Y. Henrich', is written over a horizontal line.

L'adhérent

## ASSOCIATION VIOLETTE JUSTICE

<http://violette-justice.com/>

3ter rue du Val Content

92260 Fontenay aux roses

[Violette-justice@orange.fr](mailto:Violette-justice@orange.fr)



*Violette Justice appartient à la Ligue Française des Droits de l'Enfant. Elle poursuit une **œuvre d'intérêt général**. Elle a pour vocation de promouvoir les droits de l'enfant et de sa famille dans les affaires judiciaires et de la protection de l'enfance, ainsi que de veiller à ce que les lois et procédures et la Convention des droits de l'enfant soient appliquées par les instances judiciaires et sociales françaises.*

*Dans ce cadre, elle s'attache à promouvoir l'exercice de la coparentalité, afin que les enfants puissent bénéficier de la présence de leurs deux parents aptes et aimants dans leur éducation même en cas de séparation.*

*Violette Justice demande aussi la restitution des enfants confiés abusivement et illégalement aux Conseils Départementaux (ASE). Ces enfants et leurs parents ont le droit, comme tous les citoyens du monde, de vivre ensemble dans l'amour de leur foyer.*

*Reconstruire ces familles apporte un allègement notable du budget annuel de la protection de l'enfance, dont le coût annuel est énorme : 26 milliards d'euros prélevés directement de nos impôts.*

*Violette Justice est une organisation pacifiste qui travaille auprès des pouvoirs publics, des élus, des associations, des parents et des magistrats pour atteindre ces objectifs.*

<http://violette-justice.com/>

<http://media.violette-justice.com>

<http://www.facebook.com/violette.justice>      « yas kerrouche Violette Justice »

[violette-justice@orange.fr](mailto:violette-justice@orange.fr)



*Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne.*

<sup>1</sup> Rayer les mentions inutiles





Déclarée à la Préfecture des Hauts de Seine sous le numéro : **W921003013**

Numéro d'ordre :

## BULLETIN D'ADHESION

M. Mme <sup>1</sup> : Nom .....Prénom : .....

Adresse email : .....

Adresse : .....

Ville .....Code Postal : .....

Téléphone Portable.....

L'adhérent reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur et des statuts, et déclare adhérer à l'association Violette Justice. L'adhérent manifeste son soutien par <sup>1</sup> :

- Une adhésion payante par une cotisation annuelle destinée au fonctionnement de l'association d'un montant de 60 € (ou 20€ en cas de minima sociaux sur justificatif) réglée par

Espèces : Chèque à l'ordre de Violette Justice :

Donnant à l'adhérent la qualité de membre : **Passif**

*La qualité de membre passif n'ouvre pas droit à la participation à l'assemblée générale de l'association. Le membre passif ayant cotisé peut devenir **actif** si Violette Justice lui confie un projet, une action ou un dossier, par décision du conseil d'administration.*

- Une adhésion payante, par un droit d'entrée d'un montant libre, destinée au fonctionnement de l'association et une cotisation annuelle d'un montant de 150 € minimum réglée par :

Espèces : Chèque à l'ordre de Violette Justice :

Donnant à l'adhérent la qualité de membre : Bienfaiteur

La qualité de membre bienfaiteur n'ouvre pas droit à la participation à l'assemblée générale de l'association. Le nom du membre bienfaiteur pourra le cas échéant être associé à l'association et à ses opérations de communication.

Le cas échéant, le membre cotisant bénéficiera de l'avantage fiscal prévu à l'article 199 du CGI pour lequel un reçu fiscal sera adressé.

Fait en deux exemplaires à

le ...../...../ 2019

La Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Y. Henrich', written over a horizontal line.

L'adhérent

## ASSOCIATION VIOLETTE JUSTICE

<http://violette-justice.com/>

3ter rue du Val Content

92260 Fontenay aux roses

[Violette-justice@orange.fr](mailto:Violette-justice@orange.fr)



*Violette Justice appartient à la Ligue Française des Droits de l'Enfant. Elle poursuit une **œuvre d'intérêt général**. Elle a pour vocation de promouvoir les droits de l'enfant et de sa famille dans les affaires judiciaires et de la protection de l'enfance, ainsi que de veiller à ce que les lois et procédures et la Convention des droits de l'enfant soient appliquées par les instances judiciaires et sociales françaises.*

*Dans ce cadre, elle s'attache à promouvoir l'exercice de la coparentalité, afin que les enfants puissent bénéficier de la présence de leurs deux parents aptes et aimants dans leur éducation même en cas de séparation.*

*Violette Justice demande aussi la restitution des enfants confiés abusivement et illégalement aux Conseils Départementaux (ASE). Ces enfants et leurs parents ont le droit, comme tous les citoyens du monde, de vivre ensemble dans l'amour de leur foyer.*

*Reconstruire ces familles apporte un allègement notable du budget annuel de la protection de l'enfance, dont le coût annuel est énorme : 26 milliards d'euros prélevés directement de nos impôts.*

*Violette Justice est une organisation pacifiste qui travaille auprès des pouvoirs publics, des élus, des associations, des parents et des magistrats pour atteindre ces objectifs.*

<http://violette-justice.com/>

<http://media.violette-justice.com>

<http://www.facebook.com/violette.justice>      « yas kerrouche Violette Justice »

[violette-justice@orange.fr](mailto:violette-justice@orange.fr)



*Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne.*

<sup>1</sup> Rayer les mentions inutiles



Déclarée à la Préfecture des Hauts de Seine sous le numéro : **W921003013**

Numéro d'ordre :

## BULLETIN D'ADHESION

M. Mme <sup>1</sup> : Nom .....Prénom : .....

Adresse email : .....

Adresse : .....

Ville .....Code Postal : .....

Téléphone Portable.....

L'adhérent reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur et des statuts, et déclare adhérer à l'association Violette Justice. L'adhérent manifeste son soutien par <sup>1</sup> :

- Une adhésion payante par une cotisation annuelle destinée au fonctionnement de l'association d'un montant de 60 € (ou 20€ en cas de minima sociaux sur justificatif) réglée par

Espèces : Chèque à l'ordre de Violette Justice :

Donnant à l'adhérent la qualité de membre : **Passif**

*La qualité de membre passif n'ouvre pas droit à la participation à l'assemblée générale de l'association. Le membre passif ayant cotisé peut devenir **actif** si Violette Justice lui confie un projet, une action ou un dossier, par décision du conseil d'administration.*

- Une adhésion payante, par un droit d'entrée d'un montant libre, destinée au fonctionnement de l'association et une cotisation annuelle d'un montant de 150 € minimum réglée par :

Espèces : Chèque à l'ordre de Violette Justice :

Donnant à l'adhérent la qualité de membre : Bienfaiteur

La qualité de membre bienfaiteur n'ouvre pas droit à la participation à l'assemblée générale de l'association. Le nom du membre bienfaiteur pourra le cas échéant être associé à l'association et à ses opérations de communication.

Le cas échéant, le membre cotisant bénéficiera de l'avantage fiscal prévu à l'article 199 du CGI pour lequel un reçu fiscal sera adressé.

Fait en deux exemplaires à

le ...../...../ 2019

La Présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Y. Henrich', is written over a horizontal line.

L'adhérent

## ASSOCIATION VIOLETTE JUSTICE

<http://violette-justice.com/>

3ter rue du Val Content

92260 Fontenay aux roses

[Violette-justice@orange.fr](mailto:Violette-justice@orange.fr)



*Violette Justice appartient à la Ligue Française des Droits de l'Enfant. Elle poursuit une **œuvre d'intérêt général**. Elle a pour vocation de promouvoir les droits de l'enfant et de sa famille dans les affaires judiciaires et de la protection de l'enfance, ainsi que de veiller à ce que les lois et procédures et la Convention des droits de l'enfant soient appliquées par les instances judiciaires et sociales françaises.*

*Dans ce cadre, elle s'attache à promouvoir l'exercice de la coparentalité, afin que les enfants puissent bénéficier de la présence de leurs deux parents aptes et aimants dans leur éducation même en cas de séparation.*

*Violette Justice demande aussi la restitution des enfants confiés abusivement et illégalement aux Conseils Départementaux (ASE). Ces enfants et leurs parents ont le droit, comme tous les citoyens du monde, de vivre ensemble dans l'amour de leur foyer.*

*Reconstruire ces familles apporte un allègement notable du budget annuel de la protection de l'enfance, dont le coût annuel est énorme : 26 milliards d'euros prélevés directement de nos impôts.*

*Violette Justice est une organisation pacifiste qui travaille auprès des pouvoirs publics, des élus, des associations, des parents et des magistrats pour atteindre ces objectifs.*

<http://violette-justice.com/>

<http://media.violette-justice.com>

<http://www.facebook.com/violette.justice> « yas kerrouche Violette Justice »

[violette-justice@orange.fr](mailto:violette-justice@orange.fr)



*Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, l'adhérent bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concerne.*

<sup>1</sup> Rayer les mentions inutiles